

CONSEIL MUNICIPAL DE NOVILLARD
Procès-verbal de la séance du 13 MARS 2024

Le treize mars deux mille vingt-quatre à 20h00, le conseil municipal de Novillard s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de Mme Pascale GABILLOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 10

Quorum : 06

Présents : 07

PRESENTS : Pascale GABILLOUX – Claude GAUTHERAT – Laurent MOCHÉ – Agnès LAMBERT – Pascale BILLOD – Sophie PRUSHANKIN – Wilfried GROSJEAN

ABSENT : Romuald BONHOMME

ABSENTS EXCUSES : Joëlle CHEVALIER – Frédéric FAVEZ

PROCURATIONS : Joëlle CHEVALIER à Pascale GABILLOUX – Frédéric FAVEZ à Laurent MOCHÉ

SECRETARE DE SÉANCE : Laurent MOCHÉ

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 07/02/2024
- 2- Programme de travaux en forêt – Exercice 2024
- 3- Maintenance des archives communales
- 4- Convention avec le CDG90 : formation initiale des assistants de prévention
- 5- Adhésion au groupement de commandes sel de déneigement
- 6- Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 07/02/2024

Le procès-verbal de la séance du 07/02/2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal :

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Programme de travaux en forêt – Exercice 2024

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du programme de travaux en forêt établi par l'ONF pour l'année 2024, à savoir :

TRAVAUX SYLVICOLES

-Dégagement manuel de plantation (parc. 17)	1 070.40 € HT
-Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur (parc. 9ar)	231.66 € HT
-Travaux préalables à la plantation (parc. 9ar)	960.00 € HT
-Régénération par plantation : mise en place des plants avec Protections individuelles y compris fourniture des plants (parc. 9ar)	3 102.00 € HT
TOTAL	5 364.06 € HT 5 900.47 € TTC

Après avoir entendu l'avis de la commission forêt réunie ce jour, le conseil municipal est appelé à délibérer

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3 – Maintenance des archives communales

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'archiviste du Centre de Gestion était intervenue dans notre commune en 2010 afin de réorganiser le classement du secrétariat, classer, trier et inventorier l'arriéré des archives selon le Cadre de Classement des Archives communales de 1926 puis en 2013 afin de poursuivre le travail de classement et mettre à jour les outils mis en place.

Le service d'archives nous propose une nouvelle intervention, automne 2024, estimée à dix jours de travail, à savoir :

- épurer et mettre à jour la liste des dossiers courants,
- vérifier l'intégrité du répertoire numérique,
- classer et inventorier les dossiers des années précédentes,
- rédiger un bordereau d'éliminations,

Le coût proposé par le Centre de Gestion est de 27.13 euros de l'heure, soit 2170.40 € pour dix journées de 8 heures de travail.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à

- DONNER son ACCORD à cette mission de maintenance évaluée à dix jours de travail maximum, soit 2170.40 €,
- AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition du service "Archives" du Centre de Gestion et de prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

4 – Convention avec le CDG90 : formation initiale des assistants de prévention

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention à établir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort dans le cadre de la formation initiale des assistants de prévention.

Elle rappelle que M. DUPRÉ, actuel assistant de prévention, partira en retraite au 1^{er} octobre prochain et qu'il y a donc lieu de former un nouvel agent.

Elle précise également que pour les communes adhérentes à la cotisation additionnelle du CDG, ce qui est le cas de la commune de Novillard, cette formation est gratuite.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à

- AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de formation initiale des assistants de prévention à établir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,
- AUTORISER Mme le Maire à signer toutes les conventions de formation des assistants de prévention jusqu'à la fin du mandat

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5 – Groupement de commandes fourniture et livraison de sel de déneigement

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que comme pour les produits de marquage routiers et les dispositifs de signalisation verticale, le Département a mis en place un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement. Le marché conclu dans ce cadre arrive à échéance et doit être renouvelé.

A cette occasion, le conseil est appelé à se prononcer sur l'intérêt pour la commune à rejoindre ce groupement de commandes.

Considérant que de par le volume de commandes généré par le groupement, la commune pourra bénéficier de tarifs plus avantageux, le conseil municipal est appelé à

- DONNER son accord à l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement organisé par le Département du Territoire de Belfort, coordonnateur du groupement.
- AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes qui sera passée entre l'ensemble des membres de ce groupement,
- AUTORISER le Maire à passer des commandes dans le cadre de ce marché pour ce qui concerne les besoins de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 6

CONTRE : 1 (Wilfried GROSJEAN)

ABSTENTIONS : 2

(Claude GAUTHERAT, Laurent MOCHE)

QUESTIONS DIVERSES

- Se renseigner auprès de l'assurance responsabilité civile pour les arbres tombés dans l'étang de la ville.
- Election européenne voir tableau permanence du 09 juin 2024. Rappelons que c'est le devoir de chaque conseiller de tenir le bureau de vote.
- Mise à jour de la signalétique entreprise du village.
- Rappel d'information : interdiction de se garer devant la fontaine rue du moulin (cuve sous terre). Pour le bien de tous, prière de ramasser les déjections de vos amis canins.

Séance levée à 21h06

Procès-verbal approuvé et/ou modifié en date du ...1.2.AVR..2024..

Pascale GABILLOUX
Maire de Novillard

Laurent MOCHÉ
Secrétaire de séance

